

Détail des garanties du contrat «Assurance des élevages apicoles»

Le risque A (responsabilité civile générale et Atteinte à l'environnement) et le risque F (protection juridique) sont toujours inclus dans les autres risques détaillés ci-dessous

Risque B – Incendie et risques annexes

Sont garantis :

- ⤴ les dommages matériels consécutifs à un incendie, une explosion ou à la chute de la foudre ;
- ⤴ les recours des voisins et des tiers

➔ Extension de garantie

- chute d'appareils de navigation aérienne ;
- choc de véhicules terrestres identifiés appartenant à autrui ;
- tempêtes, ouragans, trombes et cyclones.

➔ Garanties annexes

- Transport :

garantie des biens assurés en cours de transport dans un véhicule pour les dommages matériels consécutifs à un incendie ou une explosion

- Indemnité compensatrice :

destinée à comprendre le manque à gagner de l'apiculteur en cas de sinistre garanti

Risque C – Vol et détériorations

La garantie porte sur les ruches, leur équipement interne, les produits (miel, cire, gelée royale) ainsi qu'à la colonie d'abeilles.

Sont garantis :

- ⤴ le vol ou tentative de vol
- ⤴ les actes de malveillance, de sabotage ou de vandalisme

cette garantie s'exerce en tous lieux et même pendant le transport dans le véhicule de l'assuré.

Risque D Mortalité des abeilles

- ⤴ Conditions de garantie

Les élevages apicoles doivent être indemnes de maladies légalement contagieuses et d'aspergillomycose au moment de la souscription.

Un certificat doit être établi par l'organisation sanitaire apicole dont l'apiculteur est adhérent ou par un expert agricole agréé.

- ⤴ Evénements garantis
 - mortalité des abeilles imputable aux maladies légalement infectieuses (loque américaine, loque européenne, acariose, nosémone)
 - mortalité des abeilles imputable à l'aspergillomycose
 - mortalité des abeilles par empoisonnement accidentel survenu à la suite de traitements chimiques des cultures voisines
- ⤴ Garanties annexes
 - destruction des ruches par mesure prophylactique
 - indemnité compensatrice